Délégation Permanente de
L'UNION AFRICAINE
A GENEVE

Permanent Delegation of the
AFRICAN UNION
GENEVA

RAPPORT D'ACTIVITES

2ème Semestre

2005

SOMMAIRE

TITRE	PAGES
I. INTRODUCTION	2
II. AFFAIRES POLITIQUES	
A. Questions des droits de l'homme	
1. Réforme de la Commission des droits de l'homme	3-4
2. Droits de l'homme et personnes d'ascendance africaines	4-5
3. Comité des droits de l'enfant	5
4. Journée Internationale de solidarité avec le peuple palestinien	5
B. Questions humanitaires	
1. Haut Commissariat des Réfugiés	6
a. Rencontre du groupe africain avec le Haut Commissaire aux Réfugiés	6
b. la 56ème session du Comité Exécutif du HCR	7-8
c. Réunion de travail de la Commissaire de l'UA en marge du ExCom du HCR	8-9
d. Visite de travail du Haut Commissaire aux Réfugiés à la CUA à Addis Ababa	9
2. Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (BCAH)	9-10
a. La famine au Niger	10
b. Symposium sur l'amélioration d'observation par satellite en cas de crise	10-11
3. Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (CICR)	11-12

AFFAIRES ECONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES	
A. Organisation Mondiale du Commerce : OMC	
1. De Doha à Hongkong, un cycle pour le développement	12
2. La 6ème Conférence Ministérielle de l'OMC	13-14
3. Analyse de la situation et évaluation des résultats de Hongkong	14-15
4. Suivi de la Conférence Hongkong	15-16
B. La CNUCED	16-17
C. La Propriété Intellectuelle : OMPI	
1. Comité gouvernemental intersessions sur l'Agenda du développement	17-18
2. Quarante unième Session des Assemblées des Etats de l'OMPI	18-20
3. Comité Permanent du droit des marques, dessins et modèles industriels	20
4. Coopération UA / OMPI	20-21
D. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information: SMSI	21-22
1. Phase de Tunis du SMSI	22
a) La Gouvernance de l'Internet	23
b) Mécanismes de financement	23-24
c) Mise en œuvre	24-25
2. Les réunions préparatoires du Sommet	
a) Conférence des Ministres Africains chargés des TIC	25
b) Session de reprise du Comité préparatoire du Sommet (PrépCom)	25
3. Les activités parallèles	
a) Table Ronde sur le Fonds de Solidarité Numérique	26
b) Atelier sur le Plan d'Action sur l'Economie de Savoir	26
c) ACALAN	26
4. Activités du Président de la Commission de l'UA	26-27
E. Union Postale Universelle	28

IV. AFFAIRES SOCIALES	
A. Organisation Mondiale pour les Migrations	28-29
B. Organisation Internationale du Travail	30
C. Organisation Mondiale de la Santé	30-31
V. ACTIVITES DU GROUPE AFRICAIN	31
VI. CONCLUSION	31-32

I- INTRODUCTION

La scène diplomatique internationale à Genève a connu durant ce deuxième semestre de l'année 2005, une activité très intense marquée par des négociations multilatérales sur des questions d'une importance capitale pour la communauté internationale.

En effet, Genève gagne du terrain sur le plan international et se positionne avec New York pour les négociations multilatérales, particulièrement, les questions de commerce international et de développement, des nouvelles technologies de l'information, des droits de l'homme, de la santé, du travail et de l'emploi, de la migration, des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde.

Néanmoins, et en l'absence d'un nouvel ordre mondial, les intérêts des pays et les enjeux des échanges dans ce cadre de la globalisation se négocient de plus en plus dans les enceintes multilatérales avec beaucoup de déséquilibre et de frustration pour certaines régions du monde et particulièrement notre Continent africain.

Cette même période a été marquée par l'organisation d'importants évènements et Conférences, notamment, la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information tenu du 13 au 17 novembre 2005, à Tunis, et la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à HongKong, du 13 au 18 décembre 2005.

L'autre fait marquant, qui constitue un tournant décisif sur la scène internationale, est la réforme des Nations Unies, en particulier, la mise en place d'un Conseil des droits de l'Homme, pour remplacer l'actuelle Commission des Droits de l'Homme.

Force est de constater que malgré les efforts énormes déployés par les pays en développement, et particulièrement, les pays africains, les négociations multilatérales souffrent encore de la politique de deux poids deux mesures et du fossé qui sépare l'état de droit de l'état de fait notamment en ce qui concerne les objectifs de développement pour les pays du sud.

Les résultats du SMSI, de HongKong ou les concertations qui se poursuivent concernant le CDH ne font que ranimer les sentiments de frustration chez les populations de cette importante partie du monde et mettre ces pays dans des difficultés qui génèrent parfois des débordements fâcheux pour se retrouver dans le cercle vicieux des conflits et de la sécurité face au développement.

Compte tenu de ce qui précède, l'Union africaine gagnerait à revoir complètement sa stratégie de négociation au plan international pour pouvoir s'exprimer au nom du Continent, comme le fait actuellement l'Union européenne pour les pays européens. Sans ce mandat des Etats membres pour faire face à la politique de diviser pour régner, la situation qui prévaut va perdurer au détriment des intérêts du continent africain, et en particulier des PMA africains qui payent déjà un lourd tribut.

Pour notre Organisation, le moment est très opportun pour investir à moyen et à long terme en renforçant certains Bureaux à vocation politique et diplomatique pour pouvoir faire face aux défis, défendre les intérêts du Continent, promouvoir l'image de marque de l'Organisation, conformément à l'esprit et la lettre de la nouvelle Vision de l'Union africaine, sa nouvelle dynamique et ses différents mécanismes d'accompagnement au sein des différentes instances internationales.

II – AFFAIRES POLITIQUES

A/ Questions des Droits de l'homme

1- Réforme de la Commission des Droits de l'homme

Depuis la publication du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, en mars 2005, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », la question de la réforme de certaines instances des Nations Unies et particulièrement la CDH était devenue l'évènement majeur pour le groupe africain à Genève qui a participé activement durant toute cette période et sans relâche aux travaux des réunions intergouvernementales organisées sur le projet de la réforme avec l'accompagnement et l'appui nécessaire de la Représentation de l'UA.

Des réunions de concertations se sont tenues régulièrement aux niveaux, aussi bien, des Ambassadeurs que des Experts pour se poursuivre jusqu'aux consultations informelles des 21 et 22 novembre 2005 sur la question.

Une bonne coordination s'est instaurée entre les Bureaux de Genève et de New-York pour faciliter la communication entre les deux groupes africains basés dans ces villes de représentation onusienne en vue d'adopter une position commune africaine sur l'importante question de la création du Conseil des droits de l'homme.

Le groupe africain, tout en gardant à l'esprit la position africaine commune adoptée par le Conseil Exécutif de l'UA « le consensus d'Ezulwini », a jusqu'ici parlé d'une seule voix et fait preuve de consistance dans sa prise de position en réaffirmant que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, inaliénables et interdépendants qui doivent être jouis par tous sans discrimination aucune tout en prônant que les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques devraient recevoir la même attention, ainsi que le droit au développement, par le biais du dialogue.

L'approche étant basée sur le respect de la culture, de la diversité religieuse, des spécificités, des systèmes de valeurs, ainsi que sur les principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Cependant, le mandat du nouveau Conseil devrait prôner le dialogue, la coopération, l'assistance technique, l'éducation et le renforcement des capacités et non la pression politique où l'approche consistant à pointer du doigt des Etats pour les humilier. Le plus important, c'est que le Conseil devrait fonctionner de telle sorte qu'il évite la politisation, la sélectivité et l'utilisation d'un système fonctionnant avec deux poids, deux mesures.

Le groupe africain s'est félicité de la décision, prise par les Chefs d'Etats et de Gouvernements au Sommet Mondial, qui s'est tenu du 14 au 16 septembre 2005, de doubler le budget du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et d'augmenter aussi ses ressources humaines.

Cependant, il estime que toute augmentation des ressources financières du Bureau du Haut Commissaire ne devrait pas se faire au détriment des autres programmes et activités prioritaires des Nations Unies, lesquels revêtent une importance capitale pour

les pays en développement. Conformément à la résolution 48/141 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la présence ou l'établissement de nouveaux centres sur le terrain requiert l'accord de l'Assemblée Générale. Mettre l'accent sur les actions sur le terrain ne relève pas du mandat du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

D'autre part, avec la coordination de la Mission de l'UA à Genève, la position africaine a été partagée avec d'autres Groupes, asiatique, Latino-américain et des Caraïbes lors des séances spéciales de consultations informelles sur la création du Conseil des droits de l'homme à Genève. Elle a été aussi, dans une large mesure, semble t-il, prise en compte dans les conclusions du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Président desdites consultations informelles.

Par ailleurs, et sur le plan bilatéral, la coopération entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme et l'UA, a connu un nouvel élan lors de la visite de travail effectuée par la Commissaire chargée des affaires politiques à Genève, du 2 au 7 octobre 2005. Un projet d'Accord entre l'UA et le Haut Commissariat aux droits de l'homme a fait l'objet d'une séance de travail tenue entre les deux parties le 4 octobre en vue de consolider la coopération entre les deux institutions et renforcer les mécanismes nationaux, régionaux pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

2- Droits de l'homme et personnes d'ascendance africaine

Le Groupe d'Experts de la Commission des Droits de l'homme sur les personnes d'ascendance africaine a tenu sa 5ème Session à Genève, du 29 août au 2 septembre 2005.

Ce Groupe de travail, composé de cinq experts et de panélistes indépendants originaires de toutes les régions, réunit également vingt et un Etats membres de la Commission, dont six pays africains, ainsi que les Etats observateurs, les Organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Présidée par la Zambie, la session avait pour objectif d'examiner la situation dans le monde en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes d'intolérance exercées contre les populations d'ascendance africaine. Il avait également pour but de procéder à des échanges de vues sur les voies et moyens permettant de faciliter la participation de ces populations, sans distinction de sexe et de religions, dans toutes les activités politiques, économiques, sociales et autres.

S'agissant des actions concrètes sur le terrain, le Groupe a été informé des missions effectuées dans certains pays, notamment en Belgique, pour se rendre compte de la situation de nombreux migrants d'origine africaine qui y résident. Des missions similaires sont également prévues dans les pays de fortes concentrations d'émigrés africains. Ces actions témoignent de l'importance de la place occupée par les populations africaines issues de l'immigration récente au sein de l'ensemble des populations d'ascendance africaine.

C'est dans ce contexte que des observations pertinentes ont été formulées, notamment sur les exclusions constatées ça et là dans le monde. Mais une différence de perception subsiste encore sur les populations émigrées et celles d'ascendance africaine, car les premières ont encore des attaches dans leur pays de provenance, alors que les secondes ont complètement perdu la trace de leurs origines.

Le débat a unanimement fait ressortir la nécessité de traduire dans les faits les recommandations de la conférence de Durban sur ce sujet. Il a été par ailleurs constaté que la volonté de mettre définitivement fin à ces pratiques était communément partagée dans le monde, même si la pratique dans certaines régions laisse encore à désirer.

3- Comité des droits de l'enfant.

La session du mois de septembre du Comité des droits de l'homme a examiné les rapports de huit d'Etats partis à la Convention universelle sur les enfants dont ceux de l'Algérie et de l'Ouganda. Ces deux rapports ont particulièrement retenu l'attention des experts de ce Comité.

Les questions et commentaires des experts soulignent en effet que d'importants progrès ont été réalisés en faveur des droits de l'enfant dans ces pays, touchant en particulier des domaines de la santé et de l'éducation.

Ces progrès reflètent globalement la réalité de l'ensemble des pays africains dont la principale référence est la Charte africaine des droits de l'enfant qui a été conçue et mise au point pour tenir compte de la spécificité africaine.

Cependant, des efforts supplémentaires devraient être déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et oeuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.

4- Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Cette journée annuelle de solidarité avec le peuple palestinien s'est tenue le 29 novembre 2005 au Palais des Nations sous le Haut patronage du Secrétaire Général des Nations Unies.

Un message du S.G Kofi ANNAN a été lu par M. Sergei ORDZHONIKIDZE, Directeur Général de l'ONUG, devant une assistance comprenant le Corps diplomatique basé à Genève, des Représentants des Organisations intergouvernementales et des Organisations non gouvernementales.

Des messages de solidarité avec le peuple palestinien ont été adressés par les Représentants, du Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Président du Comité Spécial sur les investigations des pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres territoires arabes occupés, du Président en exercice du Mouvement des non-alignés, du S.G de l'OCI, du S.G de la Ligue des Etats Arabes et de certaines Associations de la société civile.

Le message de solidarité de la Commission de l'Union Africaine, rendu à l'occasion, au nom de S.E le Président Alpha Oumar KONARE, pour confirmer la solidarité et le soutien indéfectible du continent africain à cette cause juste et inaliénable, a été très apprécié par la communauté diplomatique et les représentants de la société civile.

B/ Questions humanitaires

1- Haut Commissariat aux Réfugiés

Ce deuxième semestre, 2005, a été marqué par des changements importants à la tête de la Direction du Haut commissariat aux réfugiés suite à la démission de M. Rudd LUBBERS. Après de longues concertations menées par le Secrétaire Général de l'ONU et des tractations de dernières minutes, le poste de Haut Commissaire était accordé à l'ancien Premier Ministre portugais, M. Antonio GUTTERES face au candidat africain M. Kamel MORJANE, un professionnel de la maison.

Dans son discours d'investiture, comme pour rassurer l'Afrique, le continent le plus concerné par les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées, le nouveau Haut Commissaire a mis l'accent sur son engagement de tout mettre en œuvre pour apporter les solutions adéquates à la question des réfugiés sur le continent africain et de multiplier les voies et moyens pour consolider les relations de partenariat et de coopération avec les pays africains et plus particulièrement avec la Commission de l'Union Africaine, partenaire très important à qui la communauté internationale doit accorder un plein soutien.

a) Rencontre du groupe africain avec le Haut Commissaire aux Réfugiées.

Sur invitation du Représentant de l'UA, Le Haut Commissaire aux Réfugiés a été reçu par le groupe africain des Ambassadeurs à la Mission Permanente de l'UA. Cette première rencontre avec le Corps diplomatique africain de Genève a permis la mise en place d'un cadre de concertation avec les hauts responsables de cette importante institution pour le continent africain.

A cette occasion, M. GUTTERS a exprimé sa disponibilité entière et celle des cades du HCR de travailler en étroite collaboration avec les Représentants des pays africains à Genève.

En outre, il a souligné la spécificité du HCR dont le budget ordinaire octroyé par l'ONU est insignifiant par rapport aux contributions volontaires des donateurs. Il a fait observer que le HCR connaît deux sortes de donateurs, ceux qui allouent des fonds et ceux des pays qui accueillent des réfugiés et qui leurs offrent l'hospitalité ; dans ce cas les pays africains sont nombreux et il a saisi l'opportunité pour les féliciter de leur générosité qui, a t-il affirmé, a amplement aidé le HCR dans ses activités.

Le Haut Commissaire a partagé avec le groupe un certain nombre de ses préoccupations qui portent particulièrement sur :

- Sa volonté de travailler avec les pays d'accueil dans le domaine de la protection,
- La nécessité de créer les conditions de base pour aider les réfugiés,
- Une action en vue de mettre en place les mesures et mécanismes pour le rapatriement volontaire,
- L'engagement du HCR à prendre en charge la question des personnes déplacées.

b) la 56ème session du Comité Exécutif du HCR

La 56ème session du Comité Exécutif du HCR qui s'est tenue du 3 au 7 octobre 2005, à Genève, était la première réunion du nouveau Haut commissaire, M. Antonio GUTTERES de cette haute instance du HCR.

Les principaux défis auxquels est confronté le HCR ont fait l'objet du discours d'ouverture, du Haut Commissaire où l'accent a été mis sur les points suivants :

- Un financement durable des donateurs ;
- Préservation de l'institution d'asile, particulièrement au vu des incidents de retour forcés de réfugiés et de demandeurs d'asile ;
- Réduire le fossé qui sépare le secours humanitaire et le développement sur le long terme. A cet égard, le HCR est déterminé à renforcer la collaboration entre l'institution et la communauté de développement pour assurer la protection des réfugiés ;
- L'engagement du HCR aux efforts de collaboration avec le système des Nations Unies pour traiter la situation des personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

La Commission de l'Union africaine était représentée à un haut niveau à la 56ème session du Comité Exécutif du HCR. Dans son discours devant la plénière, Mme Julia Dolly JOINER, Commissaire chargée des questions politiques, a mis en exergue les éléments saillants de la situation des réfugiés en Afrique et les causes profondes de ce fléau :

- L'engagement pris par l'U.A. pour traiter les causes profondes du déplacement forcé par l'application du programme de paix et de sécurité de l'Organisation, la promotion, la protection des droits de l'homme, la promotion et la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le Continent.
- L'U.A. a commencé, avec la collaboration du HCR, a effectué des missions d'évaluation, comme une expression de solidarité avec les communautés et les pays qui abritent les réfugiés, sans pour autant oublier les efforts déployés en vue de s'assurer que les Etats membres de l'U.A. respectent les normes de traitement énoncées dans la Convention de 1951 sur les réfugiés et la Convention de 1969 de l'OUA .
- Le lancement d'un processus visant à élaborer un cadre juridique en vue de régler le problème des personnes déplacées à l'intérieur du territoire.
- Projet d'élaborer un système pour la libre circulation des personnes en Afrique soutenu par quatre piliers se basant sur la facilitation des conditions d'obtention de permis de résidence, l'établissement d'un passeport africain et l'élaboration d'un cadre pour réglementer les expulsions en masse. Ce projet est considéré comme une des pierres angulaires de la réalisation de l'intégration en Afrique et du rassemblement des peuples d'Afrique, comme le prévoit l'Acte Constitutif de l'U.A.

Ce message fort du Président de la Commission de l'Union africaine a suscité des réactions très positives au sein de la communauté diplomatique africaine et internationale ainsi qu'auprès des responsables du HCR et des Agences internationales.

En prenant le relais, la déclaration du groupe africain pour la plénière de cette session du ExCom est venue compléter le tableau en évoquant les préoccupations suivantes des pays africains:

- L'impact du problème du financement sur la durabilité des programmes au retour et l'expansion du nombre d'intervenant (développement, l'aide humanitaire, paix et sécurité) pour garantir le caractère durable.
- La condamnation des activités et des politiques de certains pays, qui menacent le droit d'asile en recourant au retour forcé de plusieurs demandeurs d'asile aux prétendus « pays tiers sûrs » dans leurs régions d'origine.
- Le ciblage de l'aide au développement, un des éléments de l'initiative Convention Plus, devrait être intégré dans les activités du HCR et qui doit être associé à un engagement ferme et une action concrète de la communauté internationale des donateurs.
- La satisfaction de la décision prise pour créer un poste de Haut Commissaire Assistant chargé de la protection et la demande faite pour que le poste de Haut Commissaire Assistant vacant après le départ de M. Kamel MORJANE soit pourvu, dans la mesure du possible (sans préjudice à un processus juste et transparent) par un autre candidat africain.

Par ailleurs, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi ANNAN, s'est déplacé pour la deuxième fois à Genève pour s'adresser au Corps diplomatique dans le but de promouvoir sa vision relative à la réforme des instances de l'ONU.

A cette occasion, il a souligné les résultats du Sommet du Millénaire en mentionnant à titre d'exemple la mise en place d'une Commission pour la consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme, la capacité renouvelée de l'ONU dans le domaine de la protection de la population civile et du renforcement des efforts de collaboration pour traiter les situations des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, tout en ajoutant que ces mesures auraient un impact positif sur la protection des réfugiés.

Dans son intervention faite durant la séance interactive, le groupe africain a posé la question de savoir comment la Commission de la consolidation de la paix pourrait apporter une valeur ajoutée aux efforts de l'U.A, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité sur le Continent.

En réponse à cette question, le Secrétaire Général avait mentionné que la Commission aura à adopter une approche intégrée dans le traitement des situations de conflit et que la communauté internationale sera appelée à financer ces activités.

c) Réunions de travail de la Commissaire de l'UA en marge du ExCom du HCR

Durant sa visite de travail à Genève et en marge des travaux de la 56ème Session du Comité Exécutif du HCR, le Bureau de Genève a organisé deux autres réunions de travail pour la Commissaire chargée des Affaires Politiques à côté de sa rencontre avec Mme Louise ARBOUR, la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.

Dans un cadre bilatéral, la Commissaire JOINER, accompagnée de son assistant et de la Représentante de la l'UA à Genève, a eu un entretien très fructueux avec le Haut Commissaire aux réfugiés et les cadres du HCR en charge du dossier Afrique.

La réunion a porté sur un échange très approfondi concernant le dossier des réfugiés et des personnes déplacées, la situation qui prévaut dans certaines régions du continent, l'évolution de la situation au Darfour, Soudan et la mobilisation conjointe des ressources nécessaires au rapatriement librement consenti.

Enfin, la Commissaire a sollicité l'appui du HCR par le détachement de deux fonctionnaires auprès de la CUA en vue de la préparation de la Conférence Ministérielle sur les réfugiés.

D'autre part, lors de sa rencontre avec les Ambassadeurs du groupe africain, la Commissaire JOINER a rappelé l'élaboration en cours par l'UA d'un instrument de protection des personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

La question de la coordination entre l'UA et les Etats membres pour avoir une position commune sur le dossier des réformes des Nations Unies a été évoquée.

Quant au sujet du Prix des droits de l'homme qui sera décerné par l'UA, les Ambassadeurs ont bien voulu attirer l'attention de la Commissaire sur le risque que des pays extérieurs au continent utilisent ce Prix à des fins qui puissent compromettre l'indépendance des pays africains.

Par ailleurs, tout en sollicitant la Commission de l'UA de bien vouloir renforcer les capacités du Bureau de Genève pour la mission qu'il est entrain d'accomplir. Les Ambassadeurs africains ont exprimé le désir que ce genre de rencontre puisse être maintenu avec tous les Commissaires de l'UA lors de leurs passages à Genève.

d) Visite de travail du Haut Commissaire aux Réfugiés à la CUA à Addis Ababa.

En coordination avec la Représentation de l'UA à Genève, M. Antonio GUTERRES, Haut Commissaire aux réfugiés a effectué, le 19 décembre 2005, une visite de travail au siège de la Commission de l'Union Africaine à Addis Ababa.

M. GUTERRES a été reçu par S.E Prof. Alpha Oumar KONARE, Président de la Commission de l'Union africaine. Au cours de la réunion de travail, les Premiers responsables ont mis l'accent sur la consolidation d'un partenariat entre les deux Institutions pour travailler de concert sur la gestion du dossier des réfugiés et des personnes déplacées, la situation politique qui prévaut sur le continent et la nécessité d'activer le processus de développement économique et humain, notamment les projets d'infrastructure de base qui accusent des retards dommageables aux conditions de vie des réfugiés.

Ce partenariat vise à doubler les efforts pour prévenir les conflits, à maintenir la paix partout en Afrique et à favoriser le développement sur tout le Continent.

Quant à la question de l'asile, les deux parties ont déploré les risques constatés d'érosion de cette institution qui enregistre quelques situations préoccupantes, tout en appelant à éviter les recours aux accords bilatéraux de refoulement et à examiner la possibilité de mise en place d'un mécanisme de veille et de médiation qui peut être saisi et activé en cas de refoulement.

Les deux parties se sont félicitées de la bonne coopération qui existe entre leurs organisations respectives, tout en réitérant l'engagement des deux parties à la préparation et à la réussite de la Conférence ministérielle consacrée à la situation des réfugiés et personnes déplacées en Afrique, prévue pour le mois de juin 2006, qui devra se pencher sur les possibilités de forger cette coopération et de définir une stratégie commune axée sur l'action, sur la base d'une approche régionale intégrée.

2- Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (BCAH)

a) La famine au Niger

Face à la situation très préoccupante au Niger particulièrement durant la saison de sécheresse, le BCAH a lancé le 8 août 2005, à Genève, un appel pour l'assistance de ce pays africain avec la participation de toutes les Agences du Système des Nations Unies impliquées sur le terrain, en présence de nombreux représentants des Missions diplomatiques à Genève ainsi que les pays donateurs. Cette rencontre a permis de passer en revue la situation sur le terrain et les efforts déployés par les autorités du Niger avec le concours des partenaires internationaux pour faire face à ce fléau de la famine.

Les intervenants sur le terrain ont tour à tour rendu compte de leurs actions, des résultats obtenus (dans les domaines de la santé, de la nutrition etc.) et des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur lourde mission. Parmi ces difficultés figuraient en priorité le manque de moyens matériels et le retard observé à organiser les interventions et à secourir les victimes.

Ce retard a considérablement compliqué les tâches de secours, s'agissant surtout des enfants et des autres personnes vulnérables, sérieusement touchés par le manque de nourriture pour une longue durée. Les intervenants étaient plutôt optimistes quant à la possibilité de juguler ce fléau et de gérer au mieux cette désastreuse situation et ses douloureuses conséquences, à condition que des moyens adéquats soient immédiatement disponibles.

Il était regrettable cependant de constater que, sur l'ensemble des engagements des pays donateurs et des autres bienfaiteurs, 31,90 % seulement de ces enveloppes avait pu être déboursé.

b) Symposium sur l'amélioration d'observation par satellite en cas de crises.

Avec l'appui de l'UNITAR et la participation des Représentants de certaines Missions diplomatiques ainsi que des Associations de la société civile, le BCAH a organisé un symposium à Genève, le 14 décembre 2005 dans le but de démontrer comment les informations et les secours peuvent être facilités à partir de l'observation par satellite et de solliciter le soutien financier des pays donateurs sur la base de l'évaluation des besoins sur le terrain.

Ce symposium s'inscrivait dans le cadre d'autres briefings régulièrement organisés par le BCAH, pratiquement tous les deux ou trois mois, à l'attention des pays donateurs, des Représentants des Missions diplomatiques et de la société civile à Genève. Tous ces appels, exception faite de la catastrophe de Tsunami et de ses

suites, portent essentiellement sur les pays africains, en particulier ceux en situations de conflits.

Il ressort de ces rencontres de sensibilisation que les pays donateurs sont frappés par un phénomène dit de "fatigue" qui les rend de plus en plus réticents à accorder des aides. Il en résulte qu'à leur tour, les pays bénéficiaires se sentent abandonnés et développent un sentiment de déception et de dépit qui n'est pas de nature à favoriser un climat de sérénité et de concorde dans un monde déjà précarisé par d'autres déséquilibres abyssaux entre les nations.

Face à cette situation, le Bureau de Genève a invité les responsables du BCAH à Genève pour rencontrer le Groupe africain, qui n'a d'autre choix que de s'impliquer dans la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion afin que ce phénomène de "fatigue" cesse et que renaisse l'esprit de solidarité internationale, conforme aux idéaux des Nations Unies et de l'Union africaine, étant entendu que les catastrophes et leurs méfaits n'ont pas de frontières.

3- Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge : CICR

Conférence diplomatique sur le protocole relatif à la création d'un nouvel emblème

Après un long processus de négociations qui a débuté en 2000, une Conférence diplomatique a été organisée à Genève le 5 décembre 2005 pour adopter un Protocole portant sur la création d'un nouvel Emblème du CICR. Il s'agit d'un 3ème Protocole additionnel aux Conventions de Genève, lesquelles reconnaissaient les deux Emblèmes traditionnels, l'un portant la croix rouge et l'autre le croissant rouge.

Ces deux Emblèmes étant perçus comme ayant des connotations politique, religieuse ou autre, il est apparu nécessaire d'adopter un autre, considéré comme étant neutre et qui s'appelle le CRISTAL ROUGE.

Il est à signaler que le 28 novembre 2005, soit la veille de la commémoration de la journée internationale pour la solidarité avec le peuple palestinien, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom israélien avaient signé un accord relatif à ce nouvel Emblème, en particulier aux arrangements qui en résulteront pour l'amélioration de la coopération humanitaire entre ces deux Sociétés.

L'adoption de cet Emblème a été certes globalement saluée, mais quelques interrogations n'ont pas manqué sur un certain nombre de considérations, notamment sur l'absence de transparence qui a caractérisé le processus des négociations et sur des semblants de non-dit ayant sous-tendu l'adoption de cet instrument international humanitaire. Ce manque de clarté explique aussi le fait que, lors de la journée de solidarité avec le peuple palestinien, aucun intervenant ne se soit référé ni au nouvel Emblème, ni à la signature de l'accord corrélatif entre le Croissant- Rouge palestinien et le Magen David Adom israélien.

C'est dans un tel climat que le Groupe africain s'est retrouvé un moment dans l'expectative, avant de se ressaisir, en menant des concertations, afin d'éviter la fracture, voire la divergence des positions sur la question. La vision et la mission de l'Union africaine, principes cardinaux auxquels veille jalousement le Bureau de

Genève, ont été pour beaucoup dans ce ressaisissement du Groupe africain pour que l'Afrique parle d'une seule voix.

Ces quelques moments d'hésitation serviront très certainement de leçon pour prendre des positions préalablement concertées lors de la prochaine Conférence internationale des Etats Parties aux Conventions de Genève prévue en 2006.

III/ AFFAIRES ECONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

A- Organisation Mondiale du Commerce : OMC

1- De Doha à HongKong, un Cycle pour le Développement

Le cycle des négociations de Doha demeure le plus important pour la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de développement. Les pays développés et les pays en développement, parmi eux des pays africains, ont convenu d'un commun accord d'élaborer un programme du cycle des négociations basé sur le développement. Les pays membres étaient unanimes à ce que le programme en faveur du développement soit la voie la plus sûre pour que les avantages qui découlent du système multilatéral soient répartis d'une manière plus équitable.

Les pays africains ont bien compris que la vision et l'objectif de l'Afrique de réaliser le développement socio-économique rapide et durable, d'éradiquer la pauvreté et d'intégrer, d'une manière efficace, l'économie mondiale, dans l'ère actuelle de la mondialisation, ne peuvent être atteint que si on élimine les déséquilibres de l'actuel système commercial multilatéral.

En effet, l'adoption du Programme de travail de Doha (PTD) en novembre 2001 et l'engagement pris par les 149 membres de l'OMC lors de cette quatrième Conférence de placer la dimension du développement au centre de chaque aspect du programme était, dans une large mesure, le fruit des efforts déployés par les pays africains.

Depuis l'élaboration du programme du cycle des négociations de Doha jusqu'à la phase actuelle des négociations, l'Afrique n'a cessé d'y jouer un rôle positif et constructif. Tout au long des négociations, l'Afrique a fait des contributions visant à mettre l'accent sur le résultat final des négociations, notamment les modalités axées sur le développement. En déclarant ouvertement ce qu'elle considère comme véritable résultat en matière de développement, l'Afrique a fait savoir, en toute transparence, ses attentes dans chaque domaine de négociations.

Après quatre années de négociations et plusieurs échecs, Seattle puis Cancun, force est de constater que le fossé, entre le discours des puissances économiques en faveur du développement et leur volonté dans les faits de mettre en œuvre ce processus pour un développement durable et équitable pour tous, demeure très large et miner de pièges.

En effet, cette nouvelle édition de la Conférence ministérielle de l'OMC est venue confirmer cette théorie de deux poids deux mesures appliquée au sein de cette Organisation.

2 - La 6ème Conférence Ministérielle de l'OMC

Dans le cadre des préparatifs pour la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue du 13 au 18 décembre 2005 à HongKong, l'Union africaine, avec l'appui technique de la CEA et de certaines organisations de la société civile, a mené plusieurs activités. Parmi lesquelles l'élaboration d'études techniques et l'organisation de nombreuses réunions de réflexion, de retraites et d'ateliers sur des questions portant sur les négociations de l'OMC, qui revêtent une importance capitale pour le développement de l'Afrique afin d'élaborer des positions africaines communes sur ces questions.

Conformément à son mandat et aux décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, la Commission de l'U.A. a joué son rôle de facilitateur et de coordonnateur dans certaines des activités préparatoires.

Pour sa part, le Bureau de Genève a accompagné le groupe africain tout le long du processus préparatoire conduisant à la Conférence de HongKong en organisant deux ateliers pour les Ambassadeurs et les Experts africains en prévision des deux réunions des Ministres africains du commerce tenues au Caire et à Arusha et en réalisant des études élaborées par des experts à la demande des points focaux du groupe sur des questions bien spécifiques concernant les négociations à l'OMC.

Ce faisant, les propositions de l'Afrique pour cette session de négociations étaient basées sur la Feuille de Route et la Déclaration du Caire (5-9 juin 2005), adoptées par les Ministres africains du commerce et dont le message a été réitéré par les mêmes Ministres au moyen de Repères décidés à Arusha les 23 et 24 novembre 2005 pour la prise en compte des questions du développement à la conférence de HongKong.

Par ailleurs, il est à signaler que le projet de Déclaration de la Conférence ministérielle de HongKong a fait sa première apparition une dizaine de jours avant la tenue de la session, ce qui a confirmé l'approche de certains analystes que cela faisait aussi partie des stratégies de négociations.

Devant ce fait, et malgré les efforts déployés par la Commission de l'UA appuyée par l'expertise apportée par la CEA, le groupe africain de Genève, n'a pas pu dégager un consensus sur une stratégie de négociation et des arguments d'appui aux Ministres négociateurs sur la base de la position commune et des propositions dégagées lors des ministérielles du Caire et d'Arusha.

Par ailleurs, à Bruxelles les groupes ACP et le G 90 ont tenu leur réunion préparatoire à celle de HongKong et ils avaient utilisé durant leurs travaux les conclusions de la réunion d'Arusha. L'on a fait remarquer que les groupes ACP et PMA avaient adopté la position de l'UA. Un document fusionné du G 90 avait été utilisé à HongKong pour les négociations en tant que groupe.

Le G 90 qui est composé en grande partie par les membres de l'UA s'est associé au groupe des 20 dont font partie des pays en développement non africains, comme l'Inde et le Brésil pour former l'alliance du G110.

Pour la première fois dans l'histoire des Conférences ministérielles de l'OMC, une réunion de concertation du G 110 s'est tenue à un niveau ministériel pour échanger les

vues sur la meilleure façon de coordonner les efforts afin d'élaborer une stratégie commune sur des questions d'intérêt commun. La mise en place de l'alliance G 110 a contribué au renforcement du pouvoir de négociation notamment des pays africains de certains résultats de la Conférence axés sur le développement.

3- Analyse de la situation et évaluation des résultats de Hongkong

Durant la période qui précédait la conférence ministérielle de HongKong, les membres de l'OMC avaient pris la décision stratégique de revoir à la baisse le niveau d'ambition de la Conférence de HongKong.

C'était là une reconnaissance tacite de l'existence de points de vue très divergents sur les questions clés et un moyen d'éviter un échec de la sixième conférence ministérielle de l'OMC.

En effet, un échec de la conférence était considéré comme une catastrophe pour le système commercial multilatéral. Il fallait l'éviter à tout prix. Et le modeste résultat enregistré à HongKong était cependant une conséquence logique de cette absence de volonté politique de la part des membres de l'OMC de tenir leur promesse faite à Doha à savoir un cycle axé sur le développement.

Selon certains analystes, si ce sommet s'est soldé par des accords minima, il a tout du moins l'avantage de ne pas avoir relégué le cycle aux oubliettes après deux cuisants échecs pour avoir sauver la face et assurer la pérennité de l'Institution.

L'objectif de la Conférence ministérielle de l'OMC à HongKong devait être la fixation de règles de commerce durables, prenant en compte l'augmentation de près de 3 milliards du nombre total d'humains entre 2000 et 2050, dont un milliard en Afrique subsaharienne. Face à de tels enjeux, la frénésie de tous les Etats à faire du cycle de négociations commerciales dit ***du développement***, celui de ***l'accès au marché dans tous les domaines***.

Cependant, la stratégie multilatérale, comme bilatérale, des deux puissances commerciales que sont l'Union européenne et les Etats-unis est claire, puisque l'agriculture pèse moins de 2% de leur PIB, contre environ 75% pour les services et le solde pour les produits industriels (dont les produits agroalimentaires), les impératifs de croissance et d'emploi doivent conduire à exporter toujours plus de services et de produits industriels, quitte à importer davantage de denrées alimentaires.

Si le compromis prévoit l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles en 2013 et un accès sans droits de douane ni quotas aux marchés des pays développés pour les pays les moins avancés (PMA), il laisse néanmoins de nombreuses questions en suspens, à commencer par la réduction des droits de douane appliqués aux produits agricoles et industriels.

Européens, Américains, Japonais et Suisses rechignent à abaisser suffisamment leurs protections agricoles et subordonnent ce démantèlement à l'ouverture des marchés industriels et des services des pays du sud.

Les pays émergents, comme l'Inde et le Brésil, tergiversent, craignant une concurrence insoutenable des multinationales occidentales. Par contre, les discussions

sont au point mort quant aux réductions des droits de douane sur les banques, les télécommunications, le tourisme et la grande distribution.

Pour compliquer le tout, les pays en développement ont obtenu ***le principe d'un équilibre*** entre les dossiers agricoles et les biens et services. C'est ce que nos pays africains défendront bec et ongles durant les prochains mois.

En effet, pour le dossier coton, face à des pertes de plus de 400 millions de dollars et la vie de 20 millions de familles qui est en jeu et après de longues et interminables négociations, Washington a promis un libre accès de son marché à la production africaine, mais s'est montrée très vague sur les 4 milliards de dollars versés chaque année aux 25 000 cotonculteurs américains et aucune date n'a été avancée pour la suppression des aides internes.

Quant à l'aide au commerce, les pays en développement ne peuvent profiter de l'accès aux marchés que s'ils ont des produits à offrir, l'infrastructure pour les produire et les acheminer dans les marchés. Ce qui n'est pas souvent le cas. Dans ce contexte, les Etats unis, le Japon, l'UE, l'Australie ont promis des aides pour la construction de ces capacités techniques. Des engagements de 3 milliards de dollars seraient disponibles et 10 milliards de dollars seront alloués pour l'infrastructure.

Pour ces mêmes analystes, à un an de l'échéance, le bouclage du cycle est loin d'être gagné. Pour y parvenir, il faudra vaincre les égoïstes des pays industriels, surtout soucieux de favoriser l'expansion de leurs multinationales que par le sort des pays pauvres.

4- Suivi de la Conférence de HongKong

Deux points essentiels sont à retenir pour la période à venir :

- Le premier concerne la représentativité des pays africains dans la Salle ou plutôt le Salon Vert, cet espace privilège de négociations et l'urgence d'une prise de position commune au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA et d'entreprendre des démarches urgentes pour améliorer la présence des pays africains dans ces instances à fin de consolider les capacités de négociations de notre continent et de défendre ses intérêts face à une importante représentativité des pays développés.

- Le deuxième pourrait être réalisé à moyen terme dans le cadre de l'intégration économique régionale par ***la création d'une zone de libre échange à travers tout le Continent africain***. Nous devons commencer à compter sur nos propres capacités et s'organiser en une communauté économique plus homogène et compétitive sur la scène internationale.

Cependant, le calendrier de la poursuite des négociations à Genève s'avère chargé et le rythme prévu soit une modélisation au 30 avril et des modalités d'application pour le 31 juillet semble difficile à réaliser de prime abord.

Pour faire face à cette ultime période des négociations, la Commission de l'UA gagnerait à renforcer les capacités en ressources humaines et en expertise de sa

Représentation à Genève qui est le point focal de coordination et d'appui du groupe des négociateurs africains auprès de l'OMC.

La Commission de l'UA, avec l'appui technique de la CEA et par le biais de son Bureau à Genève, doit organiser dans les plus brefs délais un Atelier pour évaluer les résultats de la 6ème Conférence ministérielle de l'OMC.

Cet Atelier sera suivi par une session des Ministres africains du commerce afin déterminer une stratégie de négociation durant l'année 2006 et repérer les priorités du continent africain à la lumière des résultats de HongKong.

La multiplication des Ateliers de travail au niveau du Bureau de Genève, par volet ou domaine de négociation pour accompagner les pays africains durant cette période et les aider à dégager des positions communes tout en bénéficiant de l'expertise et de l'appui technique de nos partenaires, CEA, CNUCED, Centre- Sud...s'avère nécessaire.

Il faudrait également envisager des réunions de coordination avec les autres groupes de la coalition qui s'est formée à HongKong et de dégager une stratégie commune durant cette période, (G90, G20, G33).

La conclusion qu'on peut tirer de cette évaluation est que les pays africains doivent renforcer leur capacité de négociation, coordonner et harmoniser leur position durant la dernière étape des négociations du Programme de travail de Doha sans perdre de vue l'impact de ce cycle sur la situation en matière de paix et de sécurité dans le monde car il est parti intégrante du programme pour la réalisation des OMD.

B - La CNUCED

En tant que principale institution des Nations Unies chargée du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes concernant le financement, l'investissement, la technologie et le développement durable, les organes intergouvernementaux de la CNUCED ont examiné les questions économiques internationales du jour.

Durant la période considérée, le Secrétariat Exécutif a participé aux réunions du groupe africain, avant celles des organes de la CNUCED. La Représentation de l'UA a travaillé, en étroite collaboration avec les Etats membres de l'UA, pour que le programme de travail du Secrétariat de la CNUCED et ses mécanismes intergouvernementaux tiennent compte des problèmes de développement spécifiques de l'Afrique.

Le Bureau de l'UA à Genève a travaillé en étroite collaboration avec les délégations des Etats membres à Genève en vue de promouvoir les intérêts du continent africain dans les activités de la CNUCED.

D'ailleurs, il convient de rappeler que plusieurs pays africains sont les principaux bénéficiaires des programmes de coopération technique de la CNUCED. Les activités du Bureau relevant de ce domaine émanant du mandat que lui confère l'Art. 3(j) de l'Acte Constitutif de l'Union africaine.

Le Bureau de l'UA à Genève est très engagé dans la défense des intérêts de l'Afrique en faisant en sorte que des questions comme l'intégration régionale, la dépendance des pays africains des produits de base et la dimension de développement restent au centre du programme sur les échanges, de la recherche et de l'analyse de la CNUCED.

Au cours du dernier Conseil du Commerce et du développement (octobre 2005), le Secrétariat de la CNUCED a publié un rapport intitulé « repenser le rôle de l'investissement étranger direct. » Le Bureau de l'UA à Genève a participé au riche débat suscité par le rapport qui démystifie la contribution de l'investissement étranger direct dans les économies africaines en faisant ressortir le coût associé à la politique des pays africains visant à attirer l'IED et sans procéder à l'indispensable politique de sélection.

Les conclusions du rapport sont réalistes et devraient être utilisées comme un appel pressant aux décideurs politiques africains. Vu l'importance et la pertinence des résultats de ce rapport pour les décideurs africains, le Bureau a proposé à la Direction du Commerce et de l'Industrie de l'UA d'organiser une réunion d'experts africains des agences de promotion de l'investissement, des ministères des finances et du commerce pour examiner les conclusions et résultats du rapport.

Le Bureau est convaincu de la disponibilité de la CNUCED pour fournir le soutien technique nécessaire à l'organisation d'une telle réunion. Si la réunion se tenait, les conclusions seraient communiquées aux organes pertinents de l'Union et les décideurs politiques africains feraient tout pour tirer le maximum davantage des forces de la mondialisation en faveur des populations africaines.

Pour mener à bien ses activités, le Bureau doit être doté, d'une manière adéquate, en ressources humaines et logistiques. Ce rôle devient plus important au vu de la nécessité d'une coordination plus efficace des Etats membres durant les mois et les années à venir, lorsque le cycle des négociations commerciales entrera dans sa phase finale qui sera couronnée, en 2006, par la conclusion d'Accord entre les Etats membres de l'OMC.

A cet égard, on ne peut souligner davantage la nécessité de recruter plus d'experts susceptibles de servir les groupes africains à l'OMC et à la CNUCED. En outre, il faudrait renforcer la capacité du Bureau de l'UA à Genève pour qu'il puisse apporter le soutien logistique aux groupes africains traitant, entre autres, des négociations commerciales. Ceci comprend une salle de conférence équipée pour les services d'interprétation et de traduction, si on veut préserver la confidentialité des positions africaines, ainsi que la mise à la disposition des délégués africains des places de parking, si on veut qu'ils se réunissent dans des endroits autre que le siège de l'OMC.

C - La propriété intellectuelle : OMPI

1- Comité gouvernemental intersessions sur l'Agenda du développement ;

La réunion du Comité intersessions s'est tenue à Genève du 20 au 22 juillet 2005, avec la participation de tous les Etats membres et des organisations œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cette session avait pour but de poursuivre l'examen des propositions relatives à l'Agenda pour le développement de l'OMPI. Il

s'agit d'un débat initié par le Brésil et l'Argentine et soumis à la session des Assemblées de septembre 2004. Ces deux pays ont été par la suite suivis par un Groupe d'autres Etats qui, à leur tour, ont présenté leurs propositions respectives. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen préliminaire par l'Assemblée qui a mis sur pieds un Comité intergouvernemental intersessions en vue de procéder à une analyse plus approfondie de toutes les propositions des différents Etats membres.

Le Groupe africain, pour sa part, a soumis ses propres propositions, proches de celles des autres pays en développement, mais avec des spécificités africaines où l'accent a été mis sur le fait que le développement devrait faire partie intégrante du mandat de l'OMPI, en plus des activités habituellement menées dans le cadre de la coopération pour le développement et de l'assistance technique.

Tout en soutenant la position du Groupe africain, le Bureau de Genève dans son intervention a souligné que le développement était l'une des principales priorités de l'Union africaine et la raison d'être du NEPAD, conformément à la mission et à la vision de la Commission de l'UA.

Sur cette question de développement, deux grandes tendances se sont affrontées. Un groupe d'Etats composé, principalement des pays développés, voulaient à tout prix arrêter ce débat, en mettant fin au Comité intergouvernemental intersessions (IIM). Ils estimaient, d'une part, que ce Comité avait terminé son mandat et, d'autre part, que les questions de développement étaient suffisamment couvertes par le Comité permanent en matière de coopération et d'assistance technique (PCIPD).

D'autres membres, pratiquement tous les pays en développement, en particulier le Groupe des amis du développement, parmi lesquels un bon nombre de pays africains, considéraient que le débat devait plutôt se poursuivre, car ledit Comité n'avait pas encore abouti à des conclusions satisfaisantes pour tous.

Quant au Groupe africain il a exprimé son souhait de voir le Comité examiner ses propres propositions au même titre que celles présentées par d'autres pays ou groupes de pays. C'est sur cette toile de fond caractérisée par ces clivages que le Comité a pris la décision de référer cette question à l'Assemblée de l'OMPI pour qu'une solution soit trouvée tout en tenant compte des différentes positions.

2- Quarante unième Session des Assemblées des Etats de l'OMPI

Les Assemblées se sont réunies à Genève, du 26 septembre au 5 octobre 2005, avec la participation de tous les Etats membres de l'OMPI. Les principaux Organes de ces Assemblées étaient, en plus de l'Assemblée Générale, dont la présidence a été confiée à l'Ambassadeur des Philippines à Genève et le Comité de Coordination à l'Ambassadeur de Zambie à Genève, les Assemblées des Unions de Paris, de Berne, de Madrid, de la Classification Internationale des Brevets (IPC) et de la Coopération en matière de Brevets (PCT).

Ces Organes institutionnels se sont penchés, chacun dans le domaine de sa compétence, sur un ordre du jour de 29 points portant sur tous les aspects de la propriété intellectuelle.

Les questions relatives au budget 2006-2007, à la coopération et à l'assistance technique, à l'Agenda pour le développement et aux ressources génétiques ont retenu le plus l'attention du Groupe africain. La part du budget pour la coopération et l'assistance technique, dont l'Afrique est la principale bénéficiaire, a été légèrement accrue, en dépit du principe de la croissance zéro.

Concernant l'Agenda pour le développement, les positions divergentes déjà signalées au niveau du Comité intersessions se sont renouvelées au moment de sa discussion par l'Assemblée.

Suite aux diverses propositions de compromis discutées au cours de nombreuses et laborieuses consultations formelles et informelles, auxquelles le Groupe africain et le Bureau de Genève ont pris une part particulièrement active, l'Assemblée a décidé de créer un Comité provisoire chargé de poursuivre le processus du Comité intergouvernemental intersessions (IIM) pour accélérer et compléter les discussions sur les propositions relatives à l'Agenda du développement de l'OMPI.

Pendant cette période transitoire qui ira jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée en septembre 2006, le Comité Permanent en matière de coopération et d'assistance technique cessera d'exister, sans toutefois causer des conséquences préjudiciables au programme d'assistance technique tel qu'il est prévu.

S'agissant des ressources génétiques, du savoir traditionnel et du folklore, le débat a permis de revenir sur les positions antérieures. Les pays en développement, parmi eux les pays africains, plaidaient pour que ce domaine soit protégé comme tous les autres secteurs et que les détenteurs et dépositaires des ressources, du savoir et du patrimoine culturel en soient les principaux bénéficiaires. La résistance des pays développés est de moins en moins forte, même si ces derniers continuent à défendre la thèse selon laquelle certaines ressources et connaissances relèvent du domaine public et donc non sujettes à la protection intellectuelle. Aucune nouvelle divergence fondamentale n'est apparue et l'Assemblée a décidé que le Comité poursuivra son travail dans le cadre de l'exercice financier 2006-2007.

Au cours de ces travaux, le Groupe africain a fortement soutenu le projet de budget 2006-2007 car d'une part, la part consacrée à la coopération et à l'assistance technique, dont l'Afrique est la principale bénéficiaire, y apparaissait en nette augmentation et d'autre part, la direction de l'OMPI, dirigé par un africain, avait été victime d'allégations d'abus de gestion lors de la réunion du Comité de Budget et programme en avril- mai 2005.

Le dynamisme et la vigilance du Groupe africain et du Bureau de Genève, aidés par les partenaires traditionnels de l'Afrique, ont été tels, que suite à de nombreuses consultations qui se sont déroulées sur certaines questions controversées, notamment sur les points relatifs à l'Agenda pour le développement, sur la création d'un nouveau programme de travail pour le Comité sur le Droit des brevets, sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion, les propositions soumises par le Groupe africain ont été le plus souvent retenues.

Ce faisant, le Bureau de Genève a joué un rôle fort apprécié dans la coordination de diverses consultations qui se sont déroulées et fait une déclaration en séance plénière pour exprimer l'appui de l'UA, pour qui la propriété intellectuelle est un outil

majeur du développement. Il a en outre mis en exergue la relation entre la recherche scientifique, le développement durable et la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, les consultations ont porté également sur la question du transfert de Genève à Singapour de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques, prévue au mois de mars 2006. Le groupe africain a soutenu la candidature de Singapour, pays en développement, pour abriter cette importante Conférence.

Néanmoins, des concertations, avec l'OMPI et le pays hôte, ont été menées par la Représentation de l'UA à Genève pour surmonter la question de l'incidence que ce transfert engendrera sur les coûts supplémentaires pour les pays africains et pour garantir, par ailleurs, une bonne participation africaine à cette Conférence.

La difficulté a été surmontée et le Gouvernement de Singapour a consenti à prendre en charge la participation des pays africains à raison d'un délégué par pays à partir de la Capitale et d'un délégué par pays pour les PMA à partir de Genève.

3- Comité permanent du droit des marques, dessins et modèles industriels.

Ce Comité s'est réuni du 28 novembre au 2 décembre 2005 pour examiner les questions recensées lors des précédentes sessions, s'agissant notamment de l'harmonisation du droit, de nouveaux types de marques, de marques notoires etc.

La position de l'Afrique, arrêtée suite aux consultations entre le groupe africain et le Bureau de Genève, était d'accorder la priorité aux marques notoires et aux indications géographiques afin de donner un cachet aux produits africains.

4- Coopération UA / OMPI

Dans le sillage des réunions des différentes instances de l'OMPI, une séance de travail entre la Commissaire chargée des Ressources Humaines, Science et Technologie et le Directeur Général de l'OMPI a été organisée par la Représentation de l'UA à Genève pour relancer la coopération entre la Commission de l'UA et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et particulièrement en ce concerne le programme de l'octroi de médailles aux meilleurs inventeurs africains, la protection intellectuelle des inventions, surtout en matière des ressources génétiques, du savoir traditionnel et du folklore.

Les deux parties ont convenu de la nécessité de réactiver ce programme et d'examiner les modalités pratiques en ce qui concerne les critères de sélection des candidats à l'obtention des médailles.

Par ailleurs, d'autres projets ont fait l'objet de concertations entre les deux parties et d'examen des possibilités de leur mise en œuvre, notamment :

- La création d'une Organisation africaine unique en matière de propriété intellectuelle ou la fusion des deux Organisations régionales existantes, à savoir: l'OAPI et l'ARIPO, en vue d'une meilleure harmonisation des activités de propriété intellectuelle en Afrique ;
- La promotion de la recherche en Afrique et la création à cet effet d'un Centre d'excellence destiné à développer une approche commune africaine sur le

concept de la propriété intellectuelle et son utilisation dans le processus de développement ;

- L'appui des Etats africains dans le domaine de la formation et de la fourniture des équipements appropriés pour le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle ;
- Le soutien de l'UA pour constituer une base de données en matière de propriété intellectuelle ;
- L'organisation d'un atelier de formation et d'information au cours du mois de septembre 2006, sur des thèmes spécifiques, qui seraient choisis, pour marquer à la fois la journée de l'Union africaine le 9 septembre et la journée de la propriété intellectuelle le 13 septembre.

Par ailleurs et dans le même cadre d'activités du Poste, une rencontre a été organisée avec les Directeurs Généraux de l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) et de l'ARIPO (African Regional Intellectual Property) qui participaient aux travaux de la 41ème série des réunions des Assemblées de l'OMPI.

Cette initiative avait pour but d'initier des contacts avec les responsables des Organisations africaines de propriété intellectuelle et le Bureau de Genève en vue de se concerter sur la manière de renforcer la participation de l'Afrique dans les activités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Compte tenu de l'expertise technique et de l'expérience de ces deux Organisations régionales africaines en matière de propriété intellectuelle, il était nécessaire d'examiner avec leurs dirigeants les diverses voies et moyens permettant d'exprimer énergiquement la voix de l'Afrique sur la nécessité de promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil majeur du développement. ***En attendant l'avènement d'une structure continentale pour la propriété intellectuelle, les deux Organisations avaient sollicité le bénéfice d'un statut d'institution spécialisée auprès de l'UA.***

D- Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information : SMSI

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information s'est déroulé en deux phases, la première phase a eu lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève en Suisse alors que la deuxième s'est tenue du 16 au 18 novembre 2005, à Tunis (Tunisie).

Tout le processus a été déclenché par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à l'initiative, de la Tunisie, pour interpeller la communauté internationale de déployer davantage d'efforts soutenus en vue d'assurer à l'ensemble des peuples et, en particulier, les moins développés, la possibilité d'accéder au progrès technologique et de tirer profit de la révolution scientifique et numérique que le monde connaît de nos jours en adoptant une nouvelle approche en matière de coopération internationale, fondée sur les principes de solidarité, de partenariat et de complémentarité.

Le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications a souligné dans son allocution à la séance d'ouverture du Sommet que, « Le chemin était long depuis que l'idée du Sommet a été adoptée depuis bientôt 7 ans, et il est tout à fait adéquat que le voyage se termine ici à Tunis, la capitale du pays qui a lancé le processus ».

Il est à rappeler que la phase de Genève qui a donné l'occasion d'étudier les défis auxquels est confrontée l'humanité dans le domaine des technologies de l'information et de communications (TIC) s'est soldée par l'adoption de deux documents, une Déclaration de principes et un Plan d'Action dont le contenu trouve sa justification dans les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, dans ceux de la Déclaration de Johannesbourg sur le développement durable et son Plan d'Action et dans le consensus de Monterrey.

En effet, ce Sommet a considéré que l'avènement d'une société de l'information à dimension humaine grâce aux TIC est une nécessité des temps présents et futurs et que la science a un rôle important à jouer. Le besoin est, aujourd'hui, plus impérieux que jamais, de définir une vision prospective claire d'une société équilibrée de la connaissance, qui garantisse à tous les peuples l'opportunité d'accéder aux technologies de la communication.

1- Phase de Tunis du SMSI

La Phase du SMSI de Tunis a été un événement d'une importance capitale pour l'Afrique et pour le monde. Elle a fait l'objet d'une organisation et d'un accueil qui, par leur qualité et leur appui logistique, ont émerveillé l'opinion mondiale. Plus de 300 événements de proximité, des séminaires de jeunes, des ateliers, des tables rondes, des expositions d'œuvres artistiques et technologiques etc. ont entouré le Sommet.

Si la phase de Genève s'est soldée par une Déclaration de Principes et un Plan d'Action, la phase de Tunis a adopté un Engagement et un Programme.

A l'analyse, l'Engagement adopté à Tunis se révèle comme la confirmation pure et simple de la Déclaration de Principes de Genève ; en effet, le document ne contient aucun élément nouveau ; tout au plus, reconnaît-il, la nécessité de tout faire pour mettre en œuvre les décisions prises, et d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès qui seront réalisés dans la réduction de la fracture numérique, il réaffirme aussi la spécificité des besoins des groupes sociaux marginalisés et vulnérables tels que les migrants, les personnes déplacées, les réfugiés, les chômeurs, les personnes démunies, les populations nomades, les personnes âgées et les handicapés ainsi que le droit au développement des pays pauvres endettés, insulaires, et enclavés.

La reconnaissance de la nécessité d'accorder une attention particulière, aux droits des femmes, des jeunes et des enfants est réaffirmée. La promotion de la diversité culturelle est rappelée ainsi que la prévention des conflits et la préservation de la paix au moyen de l'usage des TIC.

Enfin, l'Engagement rappelle le Pacte de Solidarité Numérique contenu dans le Plan d'Action de Genève et engage les différentes parties à le mettre en œuvre intégralement et rapidement.

En effet, le Sommet a examiné trois principales questions : la gouvernance de l'Internet, le financement pour réduire la fracture numérique et la définition de mécanismes pour le Plan d'Action élaboré lors de la première phase du SMSI à Genève.

a) La Gouvernance de l'Internet

L'accord conclu à Tunis était basé sur un processus en deux phases. Le premier élément était de créer un Forum sur la Gouvernance de l'Internet pour consolider et faciliter le dialogue des multi parties prenantes sur les questions de politique générale.

Le Forum sera l'espace international pour discuter des questions de politiques publiques multisectorielles qui ne sont pas examinées comme il se devait par les mécanismes actuels. Le concept du Forum reconnaît que les décisions relatives au domaine de premier niveau correspondant au code de pays (ccTLDs) relève des droits souverains de chaque pays, et que les décisions relatives aux ccTLDs, de chaque pays, doivent être respectées, défendues et traitées dans un cadre et au moyen de mécanismes souples et améliorés. Les parties prenantes ont été invitées à élaborer plus en avant des politiques publiques applicables aux noms de domaine générique de premier niveau((gTLDs) et de renforcer la coopération entre les parties prenantes. Le nouveau Forum sera mis en place au cours du deuxième trimestre de 2006.

Cet espace permettra d'aider à trouver des solutions aux problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'internet, qui préoccupent particulièrement l'usager ordinaire, identifier les nouvelles questions et attirer l'attention des organes pertinents de prise de décision, et faire des recommandations.

Le Forum de la Gouvernance de l'Internet n'aura aucune fonction de contrôle qui est et demeure le domaine réservé de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) et ne remplacerait pas les mécanismes, institutions ou organisations existants. Il n'aura pas d'incidence sur les questions techniques et opérationnelles courantes de l'Internet, l'accord prévoit une nouvelle internationalisation de la gouvernance de l'Internet qui ouvre une nouvelle ère.

Le second élément était la reconnaissance que tous les gouvernements ont un rôle à jouer, une responsabilité égale dans la gouvernance internationale de l'internet et la nécessité d'élaborer des politiques publiques en consultation avec toutes les parties prenantes. Une telle coopération, qui comporte tous les principes convenus au plan mondial liés à la coordination et la gestion des importantes ressources de l'internet. Le processus tendant à renforcer la coopération commencera d'ici à la fin du premier trimestre de 2006.

b) Mécanismes de financement

Le texte final du SMSI réaffirme les accords de Genève à savoir que l'information et les technologies de communication (TIC) sont les instruments clés de l'élaboration de stratégies nationales. Pour cette raison, le financement du déploiement des TIC était important pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Le document se félicite de la création du Fonds de solidarité numérique. Il souligne l'importance de donner l'égalité d'accès à un coût abordable à tous les citoyens du monde, et note les inégalités qui existent actuellement.

En outre, il identifie également les domaines où on peut améliorer les mécanismes de financement, et où les TIC pourraient avoir la priorité par les pays en

développement et leurs partenaires au développement, en se fondant sur les engagements existants comme le Consensus de Monterrey.

Les longs et difficiles négociations sur le sujet n'ont malheureusement pas permis de conclure un accord sur la création d'un mécanisme de financement obligatoire.

Le Programme se limite à reconnaître le rôle irremplaçable des Etats dans le financement des TIC et de la société de l'information ainsi que la part de plus en plus significative du concours financier privé dans la promotion des investissements dans le secteur.

Par ailleurs, il est à noter que le Programme souligne ce qui est une évidence à savoir que les forces du marché seules ne peuvent suffire à garantir la participation effective et efficace des pays en voie de développement au marché mondial des services, que génèrent les TIC.

A la lumière de ce constat, le Programme en appelle à la coopération internationale, à la solidarité et à l'intensification des interventions étatiques, du secteur privé, des institutions bilatérales et multilatérales de financement et de la communauté internationale au bénéfice des TIC et ce particulièrement dans les pays pauvres et au profit des couches sociales défavorisées.

c) Mise en œuvre

Tout en notant que beaucoup a été fait depuis la phase de Genève pour le Plan d'Action, plusieurs pays ont estimé qu'il fallait mettre plus l'accent sur des mécanismes ciblés pour la mise en œuvre et le suivi des activités, afin d'assurer que la communauté mondiale soit connectée d'ici 2015.

Le texte établit un équilibre entre la reconnaissance que la mise en œuvre soit fondée sur une approche multi parties prenantes et la nécessité exprimée par les pays en développement d'identifier des actions spécifiques pour faciliter l'application des 11 grandes orientations décidées par le SMSI.

Le consensus final demande aux membres du système onusien de faciliter la mise en œuvre des activités et à l'UIT de gérer la base de données de l'inventaire des activités du SMSI.

Les pouvoirs publics, ont été invités à élaborer des cyberstratégies nationales, et l'UIT, l'UNESCO et le PNUD, dans leur domaine de compétence respective, à jouer le rôle directeur principal pour la mise en ouvre des 11 grandes orientations.

Le secrétaire Général des Nations Unies, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, un organe qui rassemble tous les premiers responsables des Agences onusiennes, a été invité à mettre en place un groupe des Nations Unies sur la société de l'information.

Le conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) est appelé à jouer un rôle dans le cadre du suivi du SMSI, faisant partie de la réforme globale de l'ECOSOC que les dirigeants du monde ont demandé à l'occasion du sommet du millénaire tenu en septembre à New York.

Enfin, des indicateurs adaptés, y compris des indicateurs de connectivité communautaire basés sur un ensemble commun d'indicateurs TIC fondamentaux devraient être élaborés pour mesurer l'ampleur de la fracture numérique, et pour établir des critères de référence pour examiner le progrès enregistré dans la lutte visant à mettre fin à la fracture numérique, la première évaluation est prévue en 2006.

Selon les conclusions du Sommet, l'évaluation de la mise en œuvre devra se faire régulièrement en utilisant des indicateurs des TIC et de connectivité qu'il faudra élaborer et/ou affiner,

Ce faisant, le Sommet a institué le 17 mai de chaque année comme la journée Mondiale de la Société de l'Information

2- Les réunions préparatoires au Sommet

a) Conférence des Ministres Africains chargés des TIC

Une conférence des Ministres africains chargés des TIC organisée et coordonnée par la Commission de l'Union Africaine à travers son Bureau de Genève, s'est tenue le 12 novembre 2005 à Tunis. Elle a été précédée le 11 novembre d'une réunion au niveau des experts.

La conférence a permis aux pays africains de revoir et d'affiner leurs positions de négociation sur les différentes questions en prévision des travaux de la session de reprise du PrépCom. La réunion des experts ainsi que la conférence elle-même ont été présidées par le Ghana qui assure la coordination du Groupe africain à Genève, sur les questions de l'UIT.

b) Session de reprise du Comité préparatoire du Sommet (PrépCom)

Il est à rappeler que le PrépCom-3, tenu à Genève du 16 au 30 septembre 2005, avait pour objectif essentiel de finaliser les négociations sur la gouvernance de l'Internet et des autres questions relatives aux mécanismes de financement et au suivi.

Le PrépCom-3 n'ayant pu parvenir au consensus sur tous les points a clôturé ses travaux en confiant le mandat à son Bureau de convoquer deux nouvelles rencontres préparatoires, l'une à Genève et l'autre à Tunis, juste avant la tenue de la phase de Tunis du SMSI.

Le rôle du Bureau de Genève a été redoublé de vigilance dans la coordination des activités de la société civile africaine basée à Genève, fortement diversifiée, et dans leur rapprochement avec leurs partenaires gouvernementaux.

Le Comité Préparatoire du Sommet s'est réuni les 13, 14 et 15 novembre 2005 à Tunis ; il a continué les négociations sur les questions non résolues à l'issue de ses travaux de septembre 2005 à Genève. Les points en suspens portaient sur, notamment, le mécanisme de financement, la gouvernance de l'Internet et la mise en œuvre.

Les travaux du PrépCom ont été conclus très tard dans la nuit du 15 novembre 2005. Les principaux compromis auxquels est parvenu le PrépCom ont été présentés au Sommet qui les a adoptés ; ce sont ces résultats qui ont été analysés ci-dessus.

3- Les activités parallèles

a) Table ronde sur le Fonds de Solidarité Numérique

Une table ronde sur le Fonds de Solidarité Numérique a été organisée par le Bureau du Fonds avec la participation active des Présidents OBASANJO, WADE et du professeur Alpha Oumar KONARE, Président de la Commission de l'Union africaine.

Au cours de la table ronde, des vidéo-conférences ont été instaurées avec le Burundi et le Burkina Faso pour présenter en direct des projets au financement desquels le Fonds contribue.

Le Président OBASANJO a soumis l'offre du Nigeria d'accueillir à Abuja le Bureau Régional du Fonds et a promis de mettre à la disposition de ce dernier les locaux, le personnel et toute la logistique nécessaire à son bon fonctionnement.

Pour sa part, le Président de la Commission de l'Union africaine a exprimé sa détermination de tout mettre en œuvre pour assurer au Fonds le concours financier de l'Union.

b) Atelier sur le Plan d'Action sur l'Economie du Savoir

Il convient de rappeler que l'Afrique, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, a adopté en septembre 2005 à Dakar un Plan d'Action sur l'Economie du Savoir suite aux recommandations de la phase 1 du Sommet à Genève, l'objectif du Plan est de promouvoir le développement des TIC et de ses applications en Afrique grâce à l'identification et à l'exécution de projets concrets sur l'ensemble du continent. Le but de l'atelier qui s'est tenu le 16 novembre à Tunis et qui a été suivi d'une table ronde avec les partenaires de l'Afrique est de faire le point de la situation depuis l'adoption du Plan et de définir les mesures et la méthodologie nécessaires à sa réalisation, le Plan dont l'horizon temporel est 2015 comporte à ce jour environ cinquante (50) projets soumis par les pays, beaucoup d'autres projets sont attendus.

c) ACALAN

Les responsables de l'Académie des Langues Africaines ont mis à profit le Sommet et la présence de leurs partenaires pour tenir une table ronde destinée à sensibiliser ces derniers sur les objectifs de l'Académie et la nécessité de lui accorder toute l'attention qu'elle mérite en lui apportant leur soutien technique et financier.

Les participants ont mis en exergue l'utilité de l'Académie dans les efforts de promotion des langues africaines à l'heure de l'Internet et des TIC en général.

4- Activités du Président de la Commission de l'UA

Le Président de la Commission de l'Union africaine s'est entretenu au cours de son court séjour à Tunis avec plusieurs Chefs d'Etat, particulièrement, les Présidents Abdoulaye WADE, Olusegun OBASANJO, Sassou N'GUESSO, Paul KAGAME et le Guide de la Jamahiriya libyenne. La situation qui prévaut en Afrique ainsi que d'autres questions d'actualité internationale ont été évoquées au cours de ces entretiens.

Par ailleurs, le Président KONARE, a eu des séances de travail avec le Vice-ministre chinois qui représentait son pays au Sommet et le Secrétaire Général de l'Union Postale Universelle (UPU).

Ces entrevues ont permis de passer en revue les relations de travail avec chacun des interlocuteurs et d'examiner les voies et moyens pour un partenariat renforcé ; le Vice-ministre chinois a exprimé toute sa satisfaction eu égard à l'action du Président à la tête de la Commission de l'Union Africaine ce qui, selon lui, permet à l'Afrique de se faire entendre de plus en plus et ce d'une seule voix sur les questions importantes au niveau mondial. Il a fait part du soutien du gouvernement chinois à la CUA et a exprimé la volonté du partenaire traditionnel de l'Afrique de vouloir consolider davantage sa coopération avec les pays de ce continent.

De son côté, le Secrétaire Général de l'UPU a exprimé son souhait de voir les relations s'intensifier entre l'Union africaine et son Organisation tout en se disant désireux de contribuer davantage que par le passé au financement de projets de services postaux en Afrique, notamment en utilisant les ressources du Fonds mis en place par l'UPU.

Il a été convenu, que les deux parties élaborent un projet de programme de coopération qui sera examiné par le prochain Conseil d'Administration de l'UPU en 2006.

En guise de conclusion, les résultats du Sommet peuvent être considérés relativement mitigés. En effet, hormis les USA qui ont réussi à conserver la main-mise sur l'Internet, les autres parties du monde doivent se contenter de compromis en deçà de leurs attentes et de leurs besoins réels en matière de développement et d'utilisation des TIC, c'est le cas de l'Afrique, qui n'a pas obtenu une pleine satisfaction sur les points ayant trait au financent, à la gouvernance de l'Internet et à la mise en œuvre des conclusions du Sommet.

Ces résultats invitent les pays africains à doubler d'efforts pour que ce Sommet ne reste pas une lettre morte. Le développement des TIC et de leurs applications, l'avènement et la réalité d'une société de l'information démocratique, transparente et inclusive comme le souhaitent les différents acteurs requièrent une mobilisation des efforts et des moyens humains et financiers considérables, pour réaliser ce rêve.

A cet effet, ***la Commission de l'UA gagnerait à prendre le flambeau pour jouer un rôle important dans ce processus de suivi et de mise en œuvre.***

Une conférence des Ministres des TIC, pour évaluer les acquis du Sommet et définir une stratégie à suivre et les moyens à utiliser dans l'objectif de réduire la fracture numérique, est à prévoir dans les plus brefs délais.

Une coordination efficiente entre les différents départements de la CUA d'une part et avec les différents acteurs concernés par cette question, Bureau de Bamako, la CEA, d'autre part s'avère nécessaire pour définir et se partager les rôles afin d'éviter pour le futur le manque de cohésion qu'a connu la délégation de l'UA durant ce Sommet.

E- Union Postale Universelle

La session annuelle du Conseil d'administration, précédée par ses Commissions techniques du 7 au 17 janvier, s'est tenue à Berne, Suisse, du 17 au 28 janvier 2005 avec la participation de ses quarante et un Etats membres, dont onze de la région africaine.

Des questions relatives à l'amélioration des prestations postales étaient à l'ordre du jour. Le développement postal était la préoccupation majeure du Groupe africain.

En effet, un des constats majeur, à travers les divers documents de travail et les discussions, concerne le système postal africain, qui accuse un très grand retard par rapport aux autres régions du monde.

Dans ses consultations avec certains Etats membres, la Direction Générale de l'UPU et le Secrétaire Général de l'UPAP, le Bureau de Genève a sensibilisé ces responsables sur la nécessité de combler ce fossé postal qui est préjudiciable aux communications postales aussi bien inter- africaines qu'internationales.

A cet effet, et conformément aux stratégies adoptées par le dernier Congrès de Bucarest en septembre 2004, des projets concrets pourraient être initiés et menés conjointement avec l'UA, l'UPAP et l'UPU en vue palier à ce retard accusé en matière de développement postal en Afrique.

La question de transfert des fonds par voie postale de la diaspora africaine a été également abordée et un mécanisme pour faciliter de telles opérations serait en préparation à l'image du système de "mandat postal" qui a été, jusqu'à un passé récent, d'une grande utilité pour le transfert des fonds partout dans le monde.

IV / AFFAIRES SOCIALES

A- Organisation Mondiale pour les Migrations

La 88ème session de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est tenue à Genève, du 29 novembre au 2 décembre 2005, placée sous le thème : « Dialogue international sur la migration, recherche d'une cohérence politique en matière migratoire. »

L'Ambassadeur du Nigeria à Genève a été élu vice- président pour représenter la région Afrique au sein du nouveau bureau du Conseil de l'OIM.

Quatre nouveaux Etats ont été admis comme membres de l'Organisation, parmi eux, trois pays membres de l'Union africaine, soit, le Cameroun, le Ghana et le Togo, portant ainsi le nombre de pays africains, membres de cette Organisation, à 35 sur un total de 110 Etats.

La session a été enrichie par des panels, sous formes de séances spéciales animées par des conférenciers, des experts et des professeurs provenant de tous les secteurs, de toutes les disciplines et de toutes les régions. Ces panels et les autres questions inscrites à l'ordre du jour étaient axés sur le dialogue international et la cohérence politique sur les migrations ainsi que sur les faits récents sur la scène de la migration et du développement dans le monde.

Les délibérations ont fait apparaître que la population des migrants était, à cette période de la mondialisation, plus élevée que par le passé. C'est un phénomène qui pose un grave problème de gestion à l'échelle aussi bien nationale, régionale qu'internationale. Les déplacements de ces populations sont tels que tous les pays du monde sont aujourd'hui concernés. C'est vrai que certains d'entre eux sont plus concernés que d'autres, mais le manque de contrôle harmonieux de ces mouvements à leurs lieux de départ, dans leurs transits et à leurs arrivées, a été identifié comme étant le principal obstacle à une gestion harmonieuse du problème des migrations.

Un tel manque de cohérence politique est à l'origine de l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement en matière du travail, de commerce, de santé, de sécurité, des droits de l'homme, du développement etc. C'est un problème qui concerne aussi bien les régions pauvres que les zones de prospérité, car si les migrants constituent une main- d'œuvre importante pour les pays industrialisés, ils rapportent en retour aux pays en voie de développement des revenus assez substantiels que la Banque mondiale évalue à deux fois le niveau de l'ensemble de l'aide au développement. D'où l'unanimité qui s'est dégagée sur la nécessité d'une cohérence politique en matière des migrations.

C'est dans cet esprit que le Groupe africain n'a cessé de plaider pour la concertation à tous les niveaux, en vue d'une gestion rationnelle de ce phénomène dans le cadre d'une mondialisation équitable et inclusive et l'idée d'un forum international à cet effet a été retenue pour l'année prochaine.

A cet effet, il a souligné que l'un des facteurs susceptibles d'améliorer la cohérence des politiques dans le domaine migratoire serait de ratifier et de mettre en œuvre les Conventions pertinentes du système des Nations Unies, en particulier, la Convention des N.U contre le crime organisé et ses deux protocoles, ainsi qu'aux Conventions relatives à la protection des droits de l'homme, notamment sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Par ailleurs, et s'agissant du programme et du budget pour l'année 2006, le groupe africain a soutenu la création d'une Unité « Migration et Développement » au sein du service de gestion des migrations estimant que le lien qui existe entre la migration et le développement doit être mis en valeur par l'OIM.

La création, d'un Fonds d'aide aux migrants en détresse qui vient à point nommé compte tenu de l'évolution croissante du nombre de migrants en situation vulnérable, a été fortement appuyée par le groupe africain.

Les consultations initiées par le Bureau de l'Union africaine avec la société civile à Genève, en vue d'une meilleure organisation de la diaspora africaine en Europe et dans le monde s'inscrivent dans cette perspective.

B- Organisation Internationale du Travail

La 294ème session Conseil administration de l'OIT s'est tenue à Genève du 3 au 19 novembre 2005 avec la participation de tous les partenaires sociaux, à savoir : 28 Etats membres, parmi eux 7 pays africains ainsi que les 28 représentants employeurs et travailleurs à parts égales.

La session était essentiellement consacrée à l'adoption du programme et budget 2006-2007 et s'est penchée sur d'autres points dont ceux d'intérêt particulier pour l'Afrique à savoir, les questions relatives à la liberté syndicale et à son éventuel élargissement, la coopération technique qui accuse une tendance à la baisse pour l'Afrique, l'emploi en rapport avec le suivi du Sommet d'Ouagadougou. Un accent particulier a été également mis sur la nécessité du renforcement du tripartisme en Afrique.

Avec le soutien et l'appui du Bureau de Genève, le Groupe africain a pris des positions claires en exprimant sa préoccupation au sujet de la tendance à la baisse en matière de coopération et sur le risque que le suivi du Sommet de Ouagadougou ne réponde pas aux attentes des pays africains. Le BIT a effectivement reconnu que la région africaine était pour la première fois placée deuxième en matière de budget pour la coopération, tout en soulignant que les dépenses avaient augmenté en termes absolus et que cette tendance au déclin était la suite logique d'une diminution générale enregistrée au niveau de la coopération technique.

S'agissant de la promotion de l'emploi, conformément aux recommandations du Sommet d'Ouagadougou, l'inquiétude du Groupe africain a été dissipée par la précision que 53% des éléments de programmation dans le budget 2006-2007 étaient liés au secteur de l'emploi, ce qui est un signe du caractère prioritaire de l'emploi en Afrique et de l'attention portée aux décisions et recommandations du Sommet de Ouagadougou.

Le Bureau de Genève a tout mis en œuvre pour que la recommandation de la CTAS pour le renforcement du tripartisme soit traduit dans les faits au niveau de Genève, en ouvrant la réunion du Groupe africain, habituellement réservée aux seuls membres gouvernementaux durant cette session.

C- Organisation Mondiale de la Santé : OMS

*** la drépanocytose**

Deux réunions se sont tenues à Genève le 15 et le 22 septembre 2005, sous les auspices du Bureau de Genève, avec la participation des représentants du Burkina Faso, du Bénin et du Sénégal.

Ce comité composé de trois Etats africains et d'un expert de la Mission de l'UA à Genève, avait pour tâche d'adopter une stratégie permettant de faire inscrire la pathologie de la drépanocytose à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée mondiale de l'OMS, conformément à la décision Assemblée/UA/Déc.81 (V) de l'UA.

Le Bureau de Genève a fourni les informations utiles et les conseils nécessaires sur la démarche à suivre pour parvenir au résultat escompté, tout en s'impliquant dans les contacts avec les services concernés de l'OMS.

A cet effet, toutes les dispositions sont aujourd'hui au point pour que la question soit examinée, d'abord par le Conseil exécutif de l'UA au mois de janvier 2006, ensuite par l'Assemblée mondiale de l'OMS, en mai 2006.

V- ACTIVITES DU GROUPE AFRICAIN

Les réunions du Groupe africain se tiennent quotidiennement à Genève pendant la durée de chacune des rencontres des différentes Agences. Un délégué du Bureau de Genève y participe ainsi que l'Observateur Permanent lorsque les réunions se tiennent au niveau des Ambassadeurs. Cette pratique est désormais consacrée et produit des effets très positifs sur l'ensemble de l'action du Groupe africain et favorise une meilleure visibilité de l'Afrique et le rayonnement de l'Union africaine.

C'est cette stratégie qui a permis de parvenir à d'excellents résultats lors des principales rencontres internationales, qu'il s'agisse du CDH, HCR, BIT, OMPI, OMS, SMSI, de l'OMC et d'autres. Le Bureau de Genève accompagne en permanence le Groupe dans ses activités, non seulement pour lui accorder l'appui logistique là où c'est nécessaire et possible, mais aussi pour s'assurer que les positions concertées s'inscrivent bien dans le cadre de la mission, de la vision et des stratégies de l'UA.

A cet effet, le travail de secrétariat, que la Représentation de l'UA est entrain de fournir, pour accompagner le Groupe africain de Genève aussi bien au niveau des Ambassadeurs que des experts dans les multiples activités et réunions, nécessite le renforcement du personnel administratif par une troisième Secrétaire pour gérer l'organisation de ces activités, assurer le suivi et garder les archives pour la mémoire du Bureau et celle de l'Organisation.

V- CONCLUSION

En dépit d'un manque notoire en ressources humaines, la Représentation permanente de l'UA à Genève a mené, autant que faire se peut, ses activités durant ce deuxième semestre de l'année 2005, sur les questions politiques, humanitaires, économiques, sociales et culturelles tout en essayant de couvrir le plus possible les conférences et réunions s'inscrivant dans le cadre des différents programmes des Organisations internationales basées à Genève.

Pour cela, les Etats membres devront oeuvrer, autant que possible, à contribuer au renforcement de l'action africaine au sein de la Commission l'Union africaine en dotant leur Organisation de moyens financiers et de ressources humaines pour consolider ses capacités d'expertise nécessaires à ce genre de négociations multilatérales vitales pour les populations africaines.

L'objectif serait que l'Afrique constitue à terme un marché commun dans lequel produits et services bénéficient de la liberté de circulation et d'avantages, leurs permettant, de devenir compétitifs et de conquérir les marchés internationaux.

L'Afrique n'a plus de choix que de compter sur ses propres ressources humaines et naturelles.

Il s'agit de prendre en compte toutes ces données dans l'élaboration d'une stratégie africaine. Celle-ci devra, par ailleurs, se baser en premier lieu sur les grandes orientations nationales et régionales dans les domaines politique, économique et social.

Ce faisant, ***le Bureau régional de Genève relève une nécessité urgente de se voir doter de moyens d'appui nécessaires en personnel et en matériel pour accomplir au mieux et d'une façon efficace ses missions de représentativité, de couverture des différentes activités diplomatiques et d'avoir les moyens d'agir et d'influencer sur le cours de certaines négociations.***

ANNEXE I

ETAT DES CORRESPONDANCES ET REUNIONS DU BUREAU POUR LA PERIODE DU 1er JUILLET AU 31 DECEMBRE 2005

COURRIER ENTRANT	COURRIER SORTANT	TELECOPIES ET E-MAILS ENTRANTS	TELECOPIES SORTANTES	REUNIONS DU GROUPE AFRICAIN	REUNIONS DES NATIONS UNIES ET AGENCES
353	347	2135	4015	32 AMBASSADEURS 69 EXPERTS	235

Réunions du Groupe Africain au niveau des Ambassadeurs	• Coordination des réunions • Distribue les avis de réunion par télécopie et par E-mail • Saisie et distribue les comptes-rendus des réunions précédentes • Distribue les documents relatifs aux questions à débattre • Assiste le Groupe au cours des réunions	Le Groupe Africain, à Genève, est constitué de 43 Etats Membres. Les réunions ont été tenues soit dans les locaux de la Délégation Permanente, soit au Palais des nations ou à l'OMC, que ce soit au niveau des Ambassadeurs ou des Experts. Deux séances de réflexion au niveau des Ambassadeurs ont été tenues à l'OMC ainsi que trois réunions sur le Comité des Candidatures, au niveau des Ambassadeurs. Les Ordres du jour et comptes-rendus de chaque réunion sont quelquefois Préparés en français et en anglais, puis envoyés par E-mail et distribués. Plus de 20 comptes-rendus ont été envoyés à toutes les Missions Africaines à Genève, aux Bureaux Régionaux et Départements concernés de la Commission de l'Union Africaine
Réunions du Groupe Africain au niveau des Experts	Les réunions sont convoquées par les Coordinateurs du Groupe à l'attention des diverses Organisations Internationales	
En plus de la correspondance courante, le Bureau reçoit énormément de documentation de la part des diverses Agences des Nations Unies		

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies AU Geneva Collection

2005

Rapport d'activités 2ème Semestre 2005

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

http://archives.au.int/handle/123456789/1920

Downloaded from African Union Common Repository